



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 avril et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Odile BROQUET, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, Mme Carole FAUVETTE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON (à partir de 20h50 – pour délibération n°11), M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

En exercice : 29

Présents : 15 puis 16

Représentés : 3

Absents : 14 puis 13

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Patrick BOURGEOIS, M. Alain CAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Vincent GELAS (pouvoir à M. Jean-Claude MOURREGOT), M. Gilbert GROS (pouvoir à Mme Marie-Claude DAMOUR, conseillère suppléante), M. Bernard LITAUDON (jusqu'à 20h50), Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Muriel LUGA GIRAUD, Mme Sandrine MERAND, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Marc TATON, Mme Marielle THOMAS,

Secrétaire de séance : Mme Irène LECLERC

N°2019/04/30/01 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de l'installation de Mme Carole FAUVETTE au sein du conseil communautaire, en qualité de Déléguée de la commune de MONTMERLE-SUR-SAONE,

N°2019/04/30/02 – COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

APPROUVE la composition des Commissions thématiques intercommunales selon le tableau ci-après :

Commission AMENAGEMENT (15 membres)		Commission ECONOMIE (15 membres)	
Mme Marie Monique THIVOLLE		Gilbert GROS, Président	
M. Guy MORILLON	M. Romain COTTEY	M. Franck DURET	M. Robert DESPLACE
M. Bernard LITAUDON	M. Jérôme VENET	M. Patrick BOURGEOIS	M. Vincent GELAS
M. Dominique VIOT	Mme Bernadette CHARRIER	M. Thierry SEVES	M. Gilbert BOUCHY
Mme Sandrine MERAND	M. Philippe DAVIDIAN	M. Philippe PROST	M. Denis FAVRE
Mme Catherine SALVETTI	Mme Agnès VELU	M. Franck SANLOUP	M. Mathieu ROLLET
M. Franck DURET	M. Philippe PROST	Mme Arlette BERNARD	M. Arnaud DE CERTAINES
M. Patrick BOURGEOIS	Mme Muriel LUGA GIRAUD	Mme Françoise LOUVET	Mme Marie Monique THIVOLLE

<p>Commission TOURISME (15 membres)</p> <p>Maurice VOISIN, Président</p> <p>Mme Lysiane GUIRAL M. Jean-Michel LUX Mme Marielle THOMAS M. Pierre ECKERT Mme Marie Monique THIVOLLE M. Roger RIBOLLET M. Robert DESPLACE M. Michel AUBRUN M. Pierre-Arnaud NOIRET M. Daniel MICHEL M. Jean-Michel PACOUD Mme Arlette BERNARD M. Jean-Marc GIMARET M. Alain CAMPION</p>	<p>Commission FINANCES (15 membres)</p> <p>Raphaël LAMURE, Président</p> <p>Mme Sandrine MERAND Mme Marie-Claude DAMOUR M. Jean-Claude MOURREGOT M. Thierry SEVES Mme Marie Monique THIVOLLE M. Dominique VIOT Mme Nathalie BISIGNANO M. Paul FERRE M. Jean-Michel LUX M. Michel AUBRUN Mme Elisabeth LORON M. Richard LABALME Mme Arlette BERNARD M. Jérôme VENET</p>
<p>Commission ASSAINISSEMENT (15 membres)</p> <p>Serge VARVIER, Président</p> <p>M. Bernard ALBAN M. Vincent GELAS M. Pierre ECKERT Mme Anne-Marie BOUCHY Mme Irène LECLERC M. Thierry SEVES M. Marc TATON Mme Marie-Claude DAMOUR M. Hugues DE BROSSES M. Philippe DAVIDIAN M. Michel PERRADIN M. Frédéric KANDZIORA M. Gilbert BOUCHY M. Patrick BOURGEOIS</p>	<p>Commission ENVIRONNEMENT GENS DU VOYAGE (15 membres)</p> <p>M. Bernard LITAUDON, Président</p> <p>M. Jean-Michel LUX M. Edouard BREVET M. Romain COTTEY Mme Bernadette MOREL M. Patrice ANSOUD M. Philippe BRUNEL M. Jérôme VENET Mme Irène LECLERC</p> <p>Mme Patricia CHMARA Mme Sandrine MERAND M. Pierre ECKERT Mme Virginie GENOUILHAC M. Gilles VATOUX Mme Carole FAUVETTE</p>
<p>Commission SPORT TRANSPORT (15 membres)</p> <p>Jean-Pierre CHAMPION, Président</p> <p>Mme Nathalie FELTRIN Mme Myriam VILLUENDAS M. Marc TATON M. Maurice PRIEUR M. Edouard BREVET M. Philippe DAVIDIAN M. Roger RIBOLLET M. Régis BOUR</p>	<p>Commission SOCIAL (15 membres)</p> <p>Guy MORILLON, Président</p> <p>Mme Patricia CHMARA Mme Nathalie BISIGNANO Mme Irène LECLERC M. Jean-Claude MOURREGOT Mme Jocelyne ROLLET M. Maurice VOISIN Mme Valérie-Anne DUPARCHY Mme Lysiane GUIRAL Mme Evelyne THOMAS Mme Michelle JAMBON M. Gilles VATOUX Mme Nathalie CASU Mme Céline GINOUX Mme Isabelle HELIN</p>

N°2019/04/30/03 – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE MONTMERLE ET ENVIRONS (SIE DE MONTMERLE ET ENVIRONS)

ELIT M. Bernard ALBAN comme délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Montmerle et environs,

DIT que la liste des délégués est désormais établie de la manière suivante :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. LUX Jean-Michel	M. LONGEFAIT Jean-Hubert
M. PERRADIN Michel	M. DESPLACE Robert
M. MICHEL Daniel	M. MARAILLAC Jacques
M. VANDAMME Jean-Pierre	Mme DENIS Bernadette
M. BRUNEL Philippe	M. GIMARET Jean-Marc
M. GUILLOT Rémy (était délégué suppléant)	M. DAVIDIAN Philippe
M. LAMURE Raphaël	M. Bernard ALBAN
Mme THIVOLLE Marie-Monique	M. COTTEY Romain

N°2019/04/30/04 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE JEUNES

DESIGNE M. Guy MORILLON pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Jeunes.

N°2019/04/30/05 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SAONE CENTRE

DESIGNE M. Hervé GRANDJEAN comme membre du collège des personnes qualifiées,

RAPPELLE que les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal Val de Saône Centre sont :

• Membres du collège des élus communautaires (7 personnes)	• Membres du collège des personnes qualifiées (6 personnes)
<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Alain CAMPION- Monsieur Robert DESPLACE- Madame Marielle THOMAS- Monsieur Michel AUBRUN- Monsieur Jean-Michel LUX- Monsieur Roger RIBOLLET- Monsieur Jean-Pierre CHAMPION	<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Dominique MARTIN- Monsieur Jacques LOUPFOREST- Monsieur Eric LEPINE- Madame Marie-Jeanne ALBAN- Monsieur Hervé GRANDJEAN- Monsieur Jean-Pierre MAILLARD

N°2019/04/30/06 – INVESTISSEMENT TOURISTIQUE : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MONTMERLE SUR SAONE

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Montmerle sur Saône en vue de participer au financement :

- ✓ des travaux d'aménagement/rénovation du parc de la Batellerie (reconstruction sanitaires – accès PMR – installation de jeux...) pour un montant maximal de 30 000 €
- ✓ des travaux de mise en accessibilité du gîte Le Castel de Valrose pour un montant maximal de 22 500 €
- ✓ de l'acquisition d'hébergements insolites (Tiny Houses) au camping municipal pour un montant maximal de 18 325 €.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes ».

DIT que la présente délibération sera transmise à la commune de Montmerle sur Saône.

AUTORISE le Président, sous réserve de la communication d'une délibération concordante de la commune de Montmerle sur Saône, des facturées acquittées et des subventions perçues, à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

N°2019/04/30/07 – INVESTISSEMENT TOURISTIQUE : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE THOISSEY

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Thoissey en vue de participer au financement :

- ✓ des travaux de remplacement des pompes de la piscine communale pour un montant maximal de 3 133 €
- ✓ des travaux de rénovation (blocs sanitaires – électricité – toiture) au camping communal pour un montant maximal de 12 671 €
- ✓ des travaux de restauration du cellier des Ursulines pour un montant maximal de 23 829 €.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes ».

DIT que la présente délibération sera transmise à la commune de Thoissey.

AUTORISE le Président, sous réserve de la communication d'une délibération concordante de la commune de Thoissey, des facturées acquittées et des subventions perçues, à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

N°2019/04/30/08 – INVESTISSEMENT TOURISTIQUE : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne en vue de participer au financement :

- ✓ des travaux d'aménagement de l'aire de pique-nique du plan d'eau du Moulin neuf pour un montant maximal de 790 €
- ✓ des travaux d'aménagement d'aires de jeux au city parc et au camping municipal pour un montant maximal de 10 000 €
- ✓ de la création d'un mini-golf sur le site du camping municipal pour un montant maximal de 24 582 €.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes ».

DIT que la présente délibération sera transmise à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

AUTORISE le Président, sous réserve de la communication d'une délibération concordante de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, des facturées acquittées et des subventions perçues, à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

N°2019/04/30/09 – INVESTISSEMENT TOURISTIQUE : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ILLIAT

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Illiat en vue de participer au financement des travaux de réaménagement du parking de l'Étang Rivériat pour un montant maximal de 3 977 €.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget principal 2019, à l'article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes ».

DIT que la présente délibération sera transmise à la commune d'Illiat.

AUTORISE le Président, sous réserve de la communication d'une délibération concordante de la commune d'Illiat, des facturées acquittées et des subventions perçues, à exécuter les dépenses ainsi que tout acte y afférant.

N°2019/04/30/10 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VNF

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51221900021 avec Voies Navigables de France,

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51221900021,

PRECISE que cette occupation du Domaine Public Fluvial donne lieu au paiement d'une redevance de base annuelle d'un montant de 4,35 € qui commence à courir à compter de l'entrée en vigueur de la convention (01/05/2019) et que cette redevance est indexée chaque année, au 1^{er} janvier, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

N°2019/04/30/11 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RACCORDEMENT DES IMMEUBLES PRODUISANT DES EAUX USEES D'ORIGINE DOMESTIQUE VERS UNE INSTALLATION D'EPURATION D'EFFLUENTS AGRICOLES PEU CHARGES SUR LA COMMUNE D'ILLIAT

APPROUVE la convention de raccordement des immeubles produisant des eaux usées d'origine domestique vers une installation d'épuration d'effluents agricoles peu chargés sur la commune d'Illiat avec M. ROGNARD Michel.

AUTORISE le Président à signer la convention de raccordement des immeubles produisant des eaux usées d'origine domestique vers une installation d'épuration d'effluents agricoles peu chargés sur la commune d'Illiat avec M. ROGNARD Michel.

N°2019/04/30/12 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE DOMBES VAL DE SAONE (IDVS)

AUTORISE la signature d'une convention de partenariat conclue entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'association Initiative Dombes Val de Saône (IDVS) et prenant effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 1 an.

N°2019/04/30/13 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ANIMATION JEUNESSE ET CULTURE (AJC) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

AUTORISE la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Animation Jeunesse et Culture (AJC), pour l'année 2019,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **57 185 euros** à l'association Animation Jeunesse Culture (AJC) qui gère le Centre social l'Embarcadère de Thoisse.

N°2019/04/30/14 – AUTORISATION DE SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE UNIQUE DE VISIOCRECHE AVEC LA CAF DE L'AIN

APPROUVE la signature de la convention d'objectifs et de financement Prestation de service Unique avec la CAF de l'Ain pour le multi-accueil Visiocrèche, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ainsi que l'annexe relative à la transmission des données sur le site « Partenaire EAJE » de la CAF.

N°2019/04/30/15 – CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE TRAFIC COMMUNICATION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE GRATUIT

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches avec la Société TRAFIC COMMUNICATION,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de location à titre gratuit, correspondant à une mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter de la date de livraison du véhicule.

N°2019/04/30/16 – LOGICIEL DE GESTION DE L'ALSH VISIONÔMES : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA CAF

APPROUVE la demande d'aide financière auprès de la CAF de l'Ain pour l'acquisition du nouveau logiciel de gestion de l'ALSH.

AUTORISE la Communauté de Communes à percevoir les sommes attribuées.

N°2019/04/30/17 – LOGICIEL DE GESTION DES RAM VISIORELAIS ET SAONE RELAIS : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA CAF

APPROUVE la demande d'aide financière auprès de la CAF de l'Ain pour l'acquisition du nouveau logiciel de gestion sur chaque Relais Assistants Maternels.

AUTORISE la Communauté de Communes à percevoir les sommes attribuées.

N°2019/04/30/18 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION CNP ASSURANCES POUR L'ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la fondation CNP ASSURANCES pour l'acquisition de deux défibrillateurs pour le gymnase de Thoissey d'une part et le gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne d'autre part.

AUTORISE la Communauté de Communes à percevoir les sommes attribuées.

N°2019/04/30/19 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE ET DE SECURITE INCENDIE DU GYMNASSE DE THOISSEY

APPROUVE la signature de la convention de financement des travaux de remise en conformité électrique et de sécurité incendie par la commune de Thoissey.

Autorise la Communauté de Communes à percevoir le remboursement du montant des travaux qui auront été réalisés conformément à ladite convention et à imputer cette somme au compte 7788.

N°2019/04/30/20 – AUTORISATION DE SIGNER DE SIGNER UN AVENANT N°1 (CHANGEMENT DE NOM) AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N°5 ESPACES VERTS - AMENAGEMENT INTERNE DE LA ZONE D'ACTIVITES VISIONIS 5

AUTORISE le Président à signer un avenant n°1 (sans incidence financière) dans le cadre des travaux d'aménagement interne de la zone Visionis 5 pour le Lot n°5 Espaces Verts :

N° lot	DESIGNATION	Ancien nom de l'ATTRIBUTAIRE	Nouveau nom de l'ATTRIBUTAIRE	Rappel MONTANT du marché HT
05	Espaces Verts	MANIEBAT sas	Compagnie Méditerranéenne d'Espaces Verts Exploitation (CMEVE) sas	16 885,00 €

N°2019/04/30/21 – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA CCVSCENTRE (LOTS N°1 ET N°2) – MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE

AUTORISE le Président à signer un accord-cadre mixte, avec montant minimum et maximum, ainsi que l'ensemble des bons de commandes et marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'entretien des espaces verts de la CCVSCentre, pour les 2 lots suivants :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE L'OFFRE
01	Secteur Sud	 Duc & PRENEUF sas Moninsable - 43 Rue Mère Elise Rivet - 69530 BRIGNAIS	A titre indicatif, montant estimatif annuel : 34 289,28 € HT
02	Secteur Nord		A titre indicatif, montant estimatif annuel : 19 051,92 € HT

Le montant total pour l'ensemble des lots, de tous les des bons de commande et des marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) est estimé supérieur au seuil de 90 000 euros et ne pourra en aucun cas :

- Être inférieur au montant minimum (montant total sur la durée maxi de l'accord-cadre) :
 - ➔ Pour le lot n°1 (secteur Sud), de 25 000 € HT
 - ➔ Pour le lot n°2 (secteur Nord), de 12 000 € HT
- Ni dépasser le montant maximum (montant total sur la durée maxi de l'accord-cadre) :
 - ➔ Pour le lot n°1 (secteur Sud), de 140 613 € HT

→ Pour le lot n°2 (secteur Nord), de 80 382 € HT

Ainsi, le montant total de l'ensemble des lots (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 220 999 € HT.

PRECISE que l'accord-cadre est conclu pour chacun des lots, pour une période initiale d'1 an environ (de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 30 avril 2020), pouvant être renouvelée 2 fois par période successive d'1 an (du 1^{er} mai au 30 avril) et par décision expresse intervenant avant le 31 janvier (durée maximale de 3 ans, soit jusqu'au 30 avril 2022).

N°2019/04/30/22 – AUTORISATION D'ADHERER A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A CE GROUPEMENT CONCERNANT UN MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE PAPIER

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes Val-de-Saône Centre au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier,

AUTORISE le Président à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

N° 2019/04/30/23 - CREATION DE QUATRE POSTES CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

CREE :

- ✓ **Un emploi** pour accroissement temporaire d'activité d'Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique **aux Gîtes de la Calonne** à temps non complet pour une durée de travail de 17,5 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} juin 2019 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjointes administratifs et des Rédacteurs,
- ✓ **Un emploi** pour accroissement temporaire d'activité de **Gardien du week-end au Parc Visiosport** à temps non complet pour une durée de travail de 7 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2019 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjointes techniques,
- ✓ **Un emploi** pour accroissement temporaire d'activité de **Gardien de jour au Parc Visiosport** à temps non complet pour une durée de travail lissée de 40,75 heures hebdomadaires en période scolaire et 0 heure en période non scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjointes techniques,
- ✓ **Un emploi** pour accroissement temporaire d'activité de **Gardien de soir au Parc Visiosport** à temps non complet pour une durée de travail de 22,75 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2019 (durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs), emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjointes techniques,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives aux recrutements.

N°2019/04/30/24– FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

ACCEPTE les propositions du Président concernant la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

FIXE un taux de promotion des avancements de grade à 100 % pour tous les grades des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale à effet au 1^{er} janvier 2019.

ET PRECISE que, sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

N°2019/03/26/25 – DENOMINATION D'UNE VOIE DESSERVANT DEUX ENTREPRISES DANS LE PARC ACTIVAL SITUÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE

DECIDE de nommer « Rue des Métaux » la voie en impasse reliant la rue du Plateau de Challes, située sur le Parc Actival sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne, desservant deux entreprises et constituée par les parcelles cadastrées ZV 185, ZV 184, ZV 204, ZV 206, ZV 208 et ZV 210.

DIT que cette voirie sera classée dans le domaine public intercommunal.

AUTORISE M. le Président à procéder aux formalités foncières requises et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°2019/04/30/26 – AMENAGEMENT DE L'EXTENSION NORD DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES VISIONIS 4 SUR LA COMMUNE DE GUEREINS : DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE 2019 AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES (CONTRAT DOMBES SAONE 2017-2021)

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande d'aide départementale 2019 au titre du soutien à l'aménagement des zones d'activités économiques prévu dans le contrat Dombes Saône 2017-2021, pour la création, dans le cadre de l'extension nord de la zone Visionis 4 sur la commune de Guéreins, d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises pour les activités artisanales, industrielles ou de bureaux, et d'une voie en impasse desservant les lots.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande d'aide départementale 2019 défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'aménagement de l'extension nord de la zone d'activité Visionis 4 est évalué à 136 000 € HT.
- Le montant de l'aide départementale 2019 sollicitée est de 27 200 € correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération.
- Le montant restant à la charge de la collectivité est de 108 800 €, étant précisé que ce montant est provisoire et ne tient pas compte de la vente des terrains et des autres subventions sollicitées dans le cadre de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires et à signer tout document dans ce cadre

N°2019/04/30/27 – AMENAGEMENT DE L'EXTENSION NORD DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES VISIONIS 4 SUR LA COMMUNE DE GUEREINS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, pour l'aménagement de l'extension nord de la zone d'activités économiques Visionis 4, avec la création d'un lotissement, composé d'un ou plusieurs lots, à vocation de parc d'entreprises destiné aux activités artisanales, industrielles ou de bureaux, sur la commune de Guéreins.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR 2019 défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'aménagement de l'extension nord de la zone Visionis 4 est évalué à 136 000 € HT.
- Le montant de la subvention DETR sollicité est de 27 200 € correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération.
- Le montant restant à la charge de la collectivité est de 108 800 €, étant précisé que ce montant est provisoire et ne tient pas compte de la vente des terrains et des autres subventions sollicitées dans le cadre de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires et à signer tout document dans ce cadre.

N°2019/04/30/28 – AMENAGEMENT DU PARC ACTIVAL SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE : DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE 2020 AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES (CONTRAT DOMBES SAONE 2017-2021)

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande d'aide départementale 2020 au titre du soutien à l'aménagement des zones d'activités économiques prévu dans le contrat Dombes Saône 2017-2021, pour la création, dans le cadre de l'aménagement du Parc Actival sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises pour les activités artisanales, industrielles ou de bureaux, et d'une voie desservant les lots.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande d'aide départementale 2020 défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'aménagement du Parc Actival est évalué à 377 500 € HT.
- Le montant de l'aide départementale sollicitée est de 75 500 € correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération.
- Le montant restant à la charge de la collectivité est de 302 000 €, étant précisé que ce montant est provisoire et ne tient pas compte de la vente des terrains et des autres subventions sollicitées dans le cadre de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires et à signer tout document dans ce cadre

N°2019/04/30/29 – AMENAGEMENT DU PARC ACTIVAL SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, pour la création, dans le cadre de l'aménagement du Parc Actival sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises pour les activités artisanales, industrielles ou de bureaux, et d'une voie desservant les lots.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande DETR 2019 défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'aménagement du Parc Actival est évalué à 377 500 € HT.
- Le montant de la DETR 2019 sollicitée est de 75 500 € correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération.
- Le montant restant à la charge de la collectivité est de 302 000 €, étant précisé que ce montant est provisoire et ne tient pas compte de la vente des terrains et des autres subventions sollicitées dans le cadre de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires et à signer tout document dans ce cadre

N°2019/04/30/30 – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

PREND ACTE du Diagnostic Territorial du PCAET réalisé par le Bureau d'Etudes INDDIGO,

N°2019/04/30/31 – AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MESSIMY-SUR-SAONE

EMET un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Messimy-sur-Saône, sous réserve de prendre en compte les observations suivantes :

- **L'appartenance à l'intercommunalité devrait être précisée dans le cadre du nouvel EPCI Val de Saône Centre** né de la fusion intervenue le 01/01/2017, en déclinant ses compétences étendues et ses nouveaux statuts et il conviendrait de supprimer la référence à l'ex CCM3R et à son périmètre ;
- **Il conviendrait de préciser dans le rapport de présentation que :**
 - un **schéma de gestion des eaux pluviales** est en cours d'élaboration par la commune.
 - un **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)** est en cours d'élaboration par la Communauté de Communes.
- Les données figurant dans le bilan du rapport de présentation datant de 2012/2014, il conviendrait de les mettre à jour avec les données disponibles plus récentes.

N°2019/04/30/32 – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GUEREINS

EMET un avis favorable sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune Guéreins, sous réserve de prendre en compte l'observation suivante :

Afin de garantir le volet opérationnel du site n°9 « zone Entrée sud », il convient d'apporter une cohérence entre :

- ✓ la simulation figurant dans le rapport de présentation concernant la constructibilité des opérations de logements qui prévoit une hauteur de constructions en R+2+combles
- ✓ l'OAP sur le site n°9 « zone Entrée sud », qui ne prévoit pas de hauteur maximale
- ✓ et le règlement du PLU qui limite la hauteur des constructions à R+1+combles (article Ub10).

N°2019/04/30/33 – COMPTE RENDU DES ATRIBUIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2019/09 – Convention de stage de formation avec l'Institut IFAP'TITUDE

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche -

Vu la proposition de convention de l'institut IFAP'TITUDE – 10 rue de l'Ecoissais – 69400 LIMAS

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire étudiante auxiliaire de puériculture avec l'institut IFAP'TITUDE au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche.

Article 2 :

La période de formation se déroulera du 13 mai 2019 au 13 juin 2019 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2019/10 – Convention de stage de formation avec le Centre scolaire Notre Dame

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Petite Enfance Visio Relais -

Vu la proposition de convention du Centre scolaire Notre Dame – 72 rue des jardiniers – BP 213 – 69657 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en seconde professionnelle ASSP avec le Centre scolaire Notre Dame au sein du Pôle Petite Enfance Visio Relais.

Article 2 :

La période de formation se déroulera du 27 mai 2019 au 21 juin 2019 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2019/11 – Convention de stage de formation avec l'Institut IFAP'TITUDE

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche -

Vu la proposition de convention de l'institut IFAP'TITUDE – 10 rue de l'Ecoissais – 69400 LIMAS

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire étudiante auxiliaire de puériculture avec l'institut IFAP'TITUDE au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche.

Article 2 :

La période de formation se déroulera du 17 juin 2019 au 11 juillet 2019 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2019/12 – Convention pour la vente de billetterie par l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Vu la proposition d'organisation d'un concert de chorales le 6 avril 2019, par l'association « Les Chanteurs du Val de Mâtre », représentée par Madame Poulard, mairie, 01 480 Messimy-sur-Saône,

Considérant la volonté de mettre en place un partenariat avec l'Office de tourisme Val de Saône Centre pour la vente de billetterie,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 1 avril 2019,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention avec l'association « Les Chanteurs du Val de Mâtre » pour assurer sur les deux antennes de l'office de tourisme la vente de billetterie relative à son événementiel du 6 avril 2019.

Article 2 :

Une commission de 1€ par billet payant vendu sera facturée à l'association « Les Chanteurs du Val de Mâtre » par l'Office de tourisme Val de Saône Centre.

N°2019/13 – Fixation d'un nouveau tarif de topoguide en vente à l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Considérant les nouveaux achats réalisés de l'office de tourisme auprès du Comité départemental de l'Ain de randonnée pédestre,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 1^{er} avril 2019,

Article 1^{er} :

Il est décidé de fixer les tarifs suivants :

- Topoguide « Balades du patrimoine en Dombes » → 12€

Article 2 :

Ce tarif s'ajoutera aux tarifs de vente de l'Office de tourisme Val de Saône Centre.

N°2019/14 – Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du centre sportif à St-Didier/Chalaronne (marché de prestations similaires) - PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Vu la Décision n°2018/30 du 13/08/2018, relative au marché initial de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de bâtiments sportifs (2 lots), qui a été notifié à l'entreprise ILTEC le 27/08/2018 (après mise en concurrence),

Considérant la consultation restreinte lancée le 25/03/2019 et l'offre remise par l'entreprise ILTEC, relative à la réalisation de prestations similaires de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du centre sportif intercommunal de St-Didier-sur-Chalaronne (en supplément du lot n°2 du marché initial),

Vu l'avis favorable de la commission sport et transports du 15 avril 2019,

Vu les crédits inscrits au budget et considérant le montant du marché initial,

Article 1^{er} :

Un marché de prestations similaires est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise ILTEC - 4 Place de Bourgogne – BP 25 - 42406 SAINT CHAMOND Cedex, relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de bâtiments sportifs : rénovation du Centre sportif intercommunal de ST-DIDIER/CHALARONNE (Coût estimatif prévisionnel des travaux : 188 000 € HT), en supplément de la mise en accessibilité prévue au lot n°2 du marché initial.

Article 2 :

Le marché est conclu sur une durée initiale d'environ 1 an et 4 mois (à compter de sa notification et jusqu'au 26/08/2020), il peut être reconduit 2 fois 1 an (du 27/08 au 26/08), par tacite reconduction, sauf décision expresse intervenant avant le 1^{er} mai de mettre fin au marché de prestations similaires, soit une durée maximale approximative de 3 ans et 4 mois environ. Le marché prendra fin à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement des derniers travaux réalisés.

Il s'agit d'un marché forfaitaire conclu à prix provisoires, selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxe des travaux (taux de rémunération), ainsi que sur la base du prix unitaire pour d'éventuelles prestations spécifiques.

Forfait provisoire de rémunération		
(Taux de rémunération : 6,20%)	11 656 € HT	soit 13 987,20 € TTC

Le montant total des prestations confiées à ILTEC, incluant le marché initial (estimatif total pour les 2 lots de 43 020 € HT) est inférieur au seuil de 90 000 € HT (correspondant au seuil du montant total envisagé pour cette procédure).

N°2019/15 – Validation devis – Actualisation de l'étude du schéma directeur d'assainissement de 2016 pour la commune de Montmerle-sur-Saône

Vu les consultations relatives à l'actualisation de l'étude du schéma directeur d'assainissement de 2016 pour la commune de Montmerle-sur-Saône, auprès de deux entreprises,

Vu l'avis favorable de la commission Assainissement pour retenir l'offre de la société IRH Ingénieur Conseil en date du 17 avril 2019,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé d'accepter l'offre de la société IRH Ingénieur Conseil - 6 rue de l'Ozon - CS 68091 - 69360 SEREZIN DU RHONE pour l'actualisation de l'étude du schéma directeur d'assainissement qui a été réalisé sur la partie sud du territoire en 2016. L'actualisation concerne la commune de Montmerle-sur-Saône.

Article 2 :

Le montant du devis, correspondant à l'actualisation de l'étude du schéma directeur d'assainissement de 2016 pour la commune de Montmerle-sur-Saône, s'élève à 5 840 € HT soit 7 008 € TTC.

N°2019/16 – Convention d'honoraires d'avocat

Vu la requête déposée le 25/02/2019 par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne auprès du tribunal administratif de Lyon,

Considérant la proposition d'intervention du cabinet ITINERAIRES Avocats – 87, rue de Sèze – 69006 LYON.

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention d'honoraires sous forme de bon de commande avec le cabinet ITINERAIRES Avocats pour assurer la prestation de conseil et défense de la communauté de communes dans le cadre de la requête susmentionnée.

Article 2 :

Il est précisé que cette intervention sera réalisée :

- ✓ pour un montant horaire de 150 €HT soit 180 €TTC pour les formalités constitutives devant le Tribunal Administratif, l'analyse de la requête, les recherches juridiques et jurisprudentielles et la rédaction d'un mémoire en défense et une durée pouvant être estimée à 14 heures,
- ✓ pour un montant forfaitaire de 500 €HT soit 600 €TTC pour une réunion de travail, incluant l'ensemble des frais et temps de déplacement.

Le cas échéant, la rédaction de chaque mémoire en défense complémentaire et la représentation de la Communauté de Communes à l'audience feront l'objet de devis supplémentaires et distincts de la présente proposition.

Fait à Monceaux, le 30 avril 2019

AFFICHE du :

Au :

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

